

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance

No 1-2022

du lundi 28 février 2022

Procès-verbal de la séance 1-2022 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Youri Hanisch

Lundi 28 février 2022 à 20h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 59

Excusées : 13

Retard : 1

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : 1

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 6, 13/14 décembre 2021

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Préavis municipal N°01-2022 sollicitant un subventionnement de 10 places d'accueil à la garderie « Les Chattons » à Renens

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°01-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la participation communale pour le subventionnement de 10 places à la garderie « Les Chattons », dès l'ouverture de la structure dans le courant du 1er trimestre 2022 ;
2. de porter au budget ordinaire 2022 de la Ville de Prilly le montant annuel de la participation communale aux charges de fonctionnement des places d'accueil offertes aux enfants de Prilly. Pour la première année de fonctionnement, ce montant a été estimé au maximum à CHF 228'927.00, arrondi à CHF 229'000.00.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 4 abstentions que les conclusions du préavis no 01-2022 sont acceptées.

9. Préavis municipal N°02-2022 concernant la création d'un nouvel APEMS au chemin du Vieux-Collège 3

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°02-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la création de l'APEMS du Vieux-Collège impliquant l'engagement de personnel éducatif, d'intendance et administratif supplémentaire à hauteur de 3 EPT ;
2. d'autoriser la Municipalité à se porter garante auprès de la Banque de l'emprunt hypothécaire effectué par l'AsSE pour un montant de CHF 475'000.00 ;
3. d'octroyer un crédit de CHF 36'000.00 destiné à couvrir les frais en mobilier et équipement du nouvel APEMS ;
4. de financer le montant sous chiffre 3 par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 1 an par le débit du 3313.000.7156 APEMS Vieux-Collège ;
5. de prélever le montant de l'amortissement de CHF 36'000.00 au compte 9282.011 Réserve pour APEMS ;

6. de porter, dès 2022, au budget de fonctionnement de la Ville de Prilly les charges et revenus supplémentaires selon le Tableau financier ci-dessus, chiffre 5.2.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 2 abstentions que les conclusions amendées du préavis no 02-2022 sont acceptées.

10. Préavis municipal N° 04-2022 sollicitant un crédit de CHF 435'000.00 destiné à l'entretien de la structure routière en 2022

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°04-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 435'000.00 destiné à l'entretien ciblé du réseau routier ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
3. de comptabiliser les éventuelles subventions au crédit du compte 6610.000 2022.04.4300 ;
4. de comptabiliser les éventuelles participations de tiers au crédit du compte 6190.000 2022.04.4300 ;
5. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 43'500.00 par année au compte 3311.000.4300 Réseau routier, dès l'année qui suit la fin des travaux ;
6. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt au compte 3909.000.4300 ;
7. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

VOTE : C'est par 39 voix pour, 12 voix contre et 6 abstentions que les conclusions du préavis no 04-2022 sont acceptées.

11. Préavis municipal N° 05-2022 sollicitant un crédit de CHF 465'000.00 nécessaires à une campagne de remise à niveau des bâtiments scolaires concernés par le transfert vers l'ASIGOS +

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N°05-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 465'000.00 destiné à la remise à niveau des bâtiments scolaires concernés par le transfert vers l'ASIGOS + ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
3. d'amortir la part d'investissement mobilier sur une durée de 10 ans à raison de CHF 25'400.00 par année au compte 3313.000.4120 Bâtiments primaires 1 à 6 P ;
4. d'amortir la part d'investissement immobilier sur une durée de 30 ans à raison de CHF 7'000.00 par année au compte 3312.000.4120 Bâtiments primaires 1 à 6 P ;
5. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt au compte 3909.000.5120 ;
6. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

VOTE : C'est à une large majorité, moins 5 voix contre que les conclusions du préavis no 05-2022 sont acceptées.

- 12. Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Johanna Monney & Consorts « Un écran géant à Malley - du provisoire permanent ? »**
- 13. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz & Consorts « Que peut faire Prilly contre les nuisances sonores de la Blécherette ? »**
- 14. Réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Olivera Gironi & Consorts « Détournement du préavis no 5-2021 du 10 mai 2021 et du point 6 concernant ce même préavis noté dans le procès-verbal de la séance no 2-2021, suite et pas de fin... »**
- 15. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon & Consorts relative aux heurts urbains.**
- 16. Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon & Consorts relative au traitement des interpellations et des déclarations de la Municipalité.**
- 17. Réponse municipale à l'interpellation de Madame la Conseillère Elia Pochon & Consorts « Procédure financière concernant le préavis no 5-2021 pour la création d'estrades et la suppression de places de parc ».**

- 18. Réponse municipale à la question écrite de Madame la Conseillère Eva Tortelli « Accès aux collèges de Prilly pour les enfants en situation de handicap ».**
- 19. Réponse municipale à la question écrite de Madame la Conseillère Soraya Ait Si Selmi « Places de parc du Chemin de Sous-Mont ».**
- 20. Motions, postulats, interpellations et projets.**
- 21. Questions et divers**
- 22. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 22h50